

1. VENTE DE MAISONS, APPARTEMENTS, IMMEUBLES D'HABITATION, TERRAIN À BÂTIR

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES MAXIMUMS TTC
Jusqu'à 50 000 €	4 000 € TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00 % TTC
100 001 € à 150 000 €	6,25 % TTC
150 001 € à 200 000 €	5,75 % TTC
200 001 € à 250 000 €	5,25 % TTC
250 001 € à 350 000 €	4,75 % TTC
350 001 € à 500 000 €	4,25 % TTC
500 001 € à 700 000 €	3,75 % TTC
Au-delà de 700 000 €	Sur devis

2. BIENS SPÉCIFIQUES ET ATYPIQUES

	HONORAIRES TTC / MODALITÉS
Maison de caractère, longère, propriété, loft, bien d'architecte	Sur devis
Bien atypique ou propriété nécessitant une commercialisation renforcée	Application du barème général ci-dessus ; prestations de mise en valeur adaptées au bien en sus
Local professionnel / murs commerciaux	6,00 % TTC
Caves, stationnement, parking, box ou garage vendus seuls	2 000 € TTC

3. PRESTATIONS PARTICULIÈRES

	HONORAIRES MAXIMUMS TTC
Avis de valeur / Estimation dans le cadre d'un projet de vente	OFFERT
Avis de valeur écrit détaillé hors projet de vente	250 € TTC (À la remise du rapport)
Expertise en valeur vénale	Sur devis

4. LOCATIONS – BAUX D'HABITATION OU MIXTES (LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989)

	HONORAIRES TTC
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	Bailleur : 8 € TTC par m ² de surface habitable Locataire : 8 € TTC par m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	Bailleur : 3 € TTC par m ² de surface habitable Locataire : 3 € TTC par m ² de surface habitable
Honoraires d'entremise et de négociation	Bailleur : OFFERT Locataire : Non concerné

Barème d'honoraires en vigueur du 01/09/2026 au 31/08/2027.

Les honoraires ci-dessus constituent les prix maximums TTC pratiqués par l'agence. Taux de TVA en vigueur de 20,00%, ce taux est susceptible d'évoluer conformément à la réglementation fiscale.

Les tranches sont NON CUMULATIVES : le taux correspondant à la tranche du prix de vente net vendeur s'applique à la totalité de ce prix.

Les honoraires sont **à la charge de la partie désignée au mandat** et dans l'annonce, conformément aux dispositions réglementaires applicables ou **par défaut à la charge de l'acquéreur**.

Les honoraires ne sont dus qu'en cas de réalisation effective de l'opération et dans les conditions prévues au mandat.

Toute remise commerciale éventuelle est décidée par l'agence dans la limite du barème maximum affiché et doit rester conforme à la réglementation applicable.

PRESTATIONS DE BASE – BIENS D'HABITATION	LIBERTÉ	SÉRÉNITÉ
<i>Taux de gestion mensuel applicable sur les sommes encaissées – Bien nu</i>	7,00 % TTC	9,80 % TTC
<i>Taux de gestion mensuel applicable sur les sommes encaissées – Bien meublé</i>	8,20 % TTC	11,00 % TTC
Établissement et envoi des avis d'échéance et quittances de loyers	●	●
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	●	●
Établissement et envoi des comptes rendus de gérance mensuellement	●	●
Révision annuelle du montant des loyers suivant les indices	●	●
Apurement et régularisation annuels des charges locatives	●	●
Gestion et règlement des charges de copropriété, factures fournisseurs	●	●
Vérification annuelle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	●	●
Vérification de l'état du bien géré avant chaque remise en location et proposition d'amélioration et d'entretien	●	●
Suivi des diagnostics obligatoires et nécessaires à la location (hors frais de diagnostics)	●	●
Gestion et suivi des congés locataires et mandant, pré visite avant état des lieux de sortie	●	●
Assurance contre les loyers impayés, dégradations immobilières, protection juridique		●

PRESTATIONS ANNEXES POUR LE COMPTE DU MANDANT	HT	TTC
Taux horaire	60,00 €	72,00 €
Taux horaire majoré – Astreinte d'urgence entre 18H30 et 09H30	78,00 €	93,60 €
Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers, par lot	33,33 €	40,00 €
Établissement de l'aide à la déclaration de TVA, par déclaration	45,83 €	55,00 €
Frais pour dépôt de garantie non conservé par l'administrateur de biens (vérification du délai de restitution, relances, suivi, ...)	83,33 €	100,00 €
Remplacement du DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée)	32,42 €	38,90 €
Accompagnement à la livraison d'un bien VEFA (visite de livraison)	Offert	
Monopropriété : visite de l'immeuble (fréquence déterminée au mandat)	Vacation au temps passé	
Gestion des sinistres (déclaration, expertise, suivi de dossier, etc.)	Vacation au temps passé	
Représentation : assemblées générales, actes administratifs, actes juridiques (congé, acte de commissaire de justice, permis de louer, commission de conciliation, rendez-vous de médiation, etc.)	Vacation au temps passé	
Gestion de travaux inférieurs à 400,00€ T.T.C	Offert	
Gestion de travaux supérieurs à 400,00€ T.T.C	5 % TTC (4 % HT) du montant total H.T des travaux réalisés	
<i>Comprenant : Ordre de service, réception des travaux, compte-rendu</i>		
Ouverture, constitution et transmission d'un dossier dans le cadre d'une déclaration de sinistre pour loyers impayés	Vacation au temps passé Si mandat Sérénité : Offert	

BIENS PARTICULIERS INDIVIDUELS	MONTANT
Gestion locative – Tarif mensuel TTC (inclus si rattaché à un lot principal) Cave, emplacement de parking, box ou garage	14,40 € TTC soit 12,00 € HT
Gestion locative – Taux applicable sur le montant annuel Biens commerciaux – Assurance loyers impayés non comprise, possible sur devis.	8,00 % HT du loyer annuel TTC Hors charges

Taux de TVA en vigueur de 20,00%, ce taux est susceptible d'évoluer conformément à la réglementation fiscale.

Barème d'honoraires en vigueur du 01/09/2026 au 28/02/2027.